

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, mardi 8 septembre 2020 à la salle communautaire de Chartierville sous la présidence du maire suppléant M. Claude Sévigny.

1. Ouverture de la séance :

Le maire suppléant M. Claude Sévigny ouvre la séance à 19h.

Sont présents :

M. Claude Gagnon, conseiller poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste #3
M. Kenneth Cameron, conseiller #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

Absence motivée : M. Denis Dion, maire

2. Adoption de l'ordre du jour :

20-3331

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec ajout au point 7.12 et 7.13:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 août 2020
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 7.1. Résolution – Embauche secrétaire réceptionniste
 - 7.2. Résolution – Embauche signaleur
 - 7.3. Résolution – Embauche nouveau pompier volontaire
 - 7.4. Résolution – Engagement services professionnels 2021 Cain Lamarre
 - 7.5. Résolution – Engagement du Conseil rencontre MAMH
 - 7.6. Résolution – Soumission asphaltage Saint-Paul
 - 7.7. Résolution – Appui cour municipale
 - 7.8. Résolution – Tonnage supplémentaire banc de gravier
 - 7.9. Résolution – Changement contrat nettoyage habit service incendie
 - 7.10. Résolution – Lettre d'appui Gravière Stéphane Blais
 - 7.11. Résolution – Ajustement vacance pompier volontaire
 - 7.12. Résolution – Changement de titre et fonction de l'employé M. Ronald Mercier
 - 7.13. Résolution – Ajustement salaire de l'employé Mme Nathalie Vallière
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal :

20-3332

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020.

4. Adoption des revenus & dépenses :

20-3333

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Kenneth Cameron et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 août 2020, pour un total des dépenses d'une somme de 56 232,70 \$ et un total des revenus d'une somme 60 154,40 \$.

5. Rapport du Maire :

M. Claude Sévigny informe que les inspecteurs des municipalités voisines sont tous très occupés et ne peuvent nous donner un coup de main pour le moment. Des démarches seront prises en temps et lieu à ce sujet.

M. Sévigny avise qu'une rencontre concernant la cueillette des déchets organiques est prévue pour le 24 septembre prochain. Cette rencontre vise à informer les municipalités de Chartierville, La Patrie, Hampden, Scotstown et Lingwick faisant parti du même regroupement pour la collecte des ordures ménagères et sélectives, des moyens à prendre en vue de la nouvelle réglementation du Gouvernement du Québec qui obligera toutes les municipalités du Québec à la collecte des déchets organiques pour 2025.

Celui-ci en profite également pour rappeler les activités pour la journée astronomie du 12 septembre prochain avec entre autres, lancement de fusée

et observation des étoiles. Un chapiteau sera sur place en cas de pluie et les normes de distanciation sociale seront en vigueur.

Finalement, M. Sévigny annonce la tenue de l'évènement Foire Artisans et Terroir de la Contrée du Massif Mégantic à l'aréna de Notre-Dame-Des-Bois avec plus de 50 exposants et ce, organisé par la Contrée du Massif Mégantic les 3 et 4 octobre 2020.

6. Rapport des comités ad hoc :

M. Kenneth Cameron informe que les différents projets pour le 150^e anniversaire de Chartierville sont redémarrés en vue de l'an prochain. De plus, le rapport de l'étude sur la participation sociale des aînés a été complété par le département de gérontologie de l'université de Sherbrooke. Ce qui soulève d'autres projets intéressants à réaliser à Chartierville concernant les besoins des aînés ainsi que la préservation de la culture en milieu rural.

M. Cameron explique que les rencontres relatives aux procédures pour les mesures d'urgences ont également été mises sur pause le temps de la covid-19, mais qu'elles seront très prochainement reprises.

M. Simon Lafrenière donne de l'information concernant les prochains travaux de voirie prévues sur le rang Verchères et que les travaux de concassage de gravier seront sous peu complétés.

Mme Vanessa Faucher rappelle l'ouverture de la bibliothèque le 3 septembre dernier sur les heures d'ouverture d'été soit de 18h à 19h à tous les jeudis et qu'à partir de novembre, les heures d'ouverture d'hivers seront en vigueur soit de 15h à 16h toujours les jeudis. De plus, elle rappelle la réglementation en vigueur pour le port du masque dès l'entrée dans le centre communautaire, le lavage des mains ainsi que la distanciation sociale.

Mme Nathalie Guesneau explique qu'elle a soulevé plusieurs suivis à faire entre autres, celle-ci souhaiterait que certains rappels soient faits à la population par le billet de bulletins municipaux tel que : Faire le 911 en cas d'incendie et non téléphoner un pompier volontaire, demander un permis de brûlage pour les feux de tout type ainsi que pour les feux d'artifices, etc. De plus, celle-ci mentionne que certains équipements du service incendie seront mis en vente, que le Conseil travaille toujours sur l'amélioration de la communication avec les citoyens et encourager la participation de ceux-ci, etc. De plus, celle-ci confirme la réception des nouvelles tables et chaises et que l'installation des rideaux pour la salle communautaire devrait se faire sous peu.

Aussi, Mme Guesneau en profite pour souligner le départ de Mme Maryse Prud'homme et mentionne qu'une carte et un bouquet de fleurs lui seront envoyés en guise de remerciement pour ses nombreuses années de service.

Finalement, Mme Guesneau fait un rappel général sur les consignes sanitaires de la covid-19 et sur les rassemblements privés en temps de pandémie.

M. Claude Gagnon annonce la participation de la municipalité à l'émission télévisée Comédie sur mesure de la chaîne Z Télé diffusé partout au Québec. Celui-ci explique que le concept de l'émission prévoit la présence d'un humoriste invité à visiter les attraits de la municipalité et à la fin de son séjour, l'humoriste prépare un spectacle spécialement sur Chartierville. Le tournage est prévu pour les 29 et 30 septembre prochain. M. Gagnon, spécifie que les règles sanitaires seront de mises et qu'il n'y aura que 50 spectateurs d'invités pour le spectacle.

7. Informations, correspondances et demandes diverses :

7.1. Résolution – Embauche secrétaire réceptionniste

20-3334

Attendu qu'une offre d'emploi pour le poste de secrétaire réceptionniste a été affichée;

Attendu que quatre candidats ont appliqué pour le poste en acheminant leur Curriculum Vitae au bureau municipal;

Attendu que les quatre candidats ont été rencontrés par le comité de sélection;

Attendu que le candidat choisi à la séance du Conseil du 3 août 2020 s'est désisté;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière;

Que la candidature de M. Pierre Fortier soit retenue pour le poste de secrétaire réceptionniste au salaire de 16,00 \$ de l'heure avec trois mois de probation et possibilité de révision du salaire au prochain budget municipal 2021;

Adopté

- 20-3335** 7.2. *Résolution – Embauche signaleur*
Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon, d'embaucher M. Adam Poulin comme signaleur au salaire minimum de 13,10 \$ / heure au besoin de l'employé municipal M. Ronald Mercier pour les travaux de transition sur le rang Verchère.
- Adopté
- 20-3336** 7.3. *Résolution – Embauche nouveau pompier volontaire*
Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- Attendu que** la municipalité de Chartierville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- Attendu que** la municipalité de Chartierville prévoit la formation de Adam Poulin pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année (2021) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.
- Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau et appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.
- Adopté
- 20-3337** 7.4. *Résolution – Engagement services professionnels 2021 Cain Lamarre*
Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.
- Adopté
- 20-3338** 7.5. *Résolution – Engagement du Conseil rencontre MAMH*
Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau que les membres du Conseil municipal de Chartierville s'engagent à se présenter à la rencontre prévue avec deux membres de la direction régionale de l'Estrie du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 14 septembre 2020 à 19h à la salle communautaire de Chartierville.
- Adopté
- 20-3339** 7.6. *Résolution – Soumission asphaltage Saint-Paul*
Attendu que le branchement au réseau d'assainissement des eaux fut obligatoire dans tout le périmètre urbain;
- Attendu que** tout le périmètre urbain de Chartierville ainsi que tous propriétaires raccordés au réseau d'assainissement des eaux usées possèdent des routes asphaltées à part la rue Saint-Paul;
- Attendu qu'**une problématique de poussière venant du chemin Saint-Paul non asphalté, est également soulevée par les propriétaires de la rue Saint-Paul;

Attendu qu'une première tentative d'asphaltage par procéder d'asphalte concassé a été engagée par la municipalité afin de régler ces problématiques;

Attendu que cette première tentative n'a pas donné les résultats escomptés;

Attendu que les propriétaires de la rue Saint-Paul réitèrent leur demande d'asphaltage afin que tous les propriétaires raccordés aux réseaux d'assainissement des eaux usées jouissent des mêmes avantages;

Attendu que la municipalité c'est fait accorder une subvention d'un montant maximal de 10 000,00 \$ pour des travaux d'asphaltage;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon

Que le Conseil de la municipalité de Chartierville accepte la soumission de Pavage Garneau Pavage Saint-François (2010) inc. tel que présentée sur la soumission datée du 31 août 2020 au montant de 13 755,00 \$ taxes en sus.

Adopté

20-3340

7.7. Résolution – Appui cour municipale

Attendu que le traitement de certaines infractions pénales devant la Cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à East Angus contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur les Cours municipales;

Attendu que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de East Angus intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de East Angus concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes ;

Attendu qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales ;

Attendu que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

Attendu que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes ;

Attendu que la cour municipale de East Angus doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience ;

Attendu que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès ;

Attendu que pour ce faire, la Ville de East- Angus doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire ;

Attendu que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales ;

Attendu que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales ;

Attendu qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée ;

Attendu que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales ;

Attendu que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats ;

SUR LA PROPOSITION de la Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la municipalité de Chartierville prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

- Revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales ;

- Soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celle-ci puisse acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées ;

Accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Justice du Québec, monsieur Simon Jolin-Barette, au député de la circonscription foncière de Mégantic, monsieur François Jacques, au préfet de la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert Roy, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Daniel Campagna, directeur du Centre de services de l'Estrie, à l'Union des Municipalités du Québec et à l'ensemble des municipalités faisant partie de la cour municipale de East Angus, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

Adoptée

20-3341

7.8. Résolution – Tonnage supplémentaire banc de gravier

Attendu qu'un premier contrat pour le concassage de 10 000 tonnes de gravier MG 20B fut accordé à la compagnie Les Constructions Maurice et Claude par la résolution 20-3274;

Attendu que le banc de gravier de la municipalité ne possède pas les quantités estimées de gravier;

Attendu qu'après constatations de terre jaune et de terre de glaise et que les entrepreneurs en concassage de gravier ne se déplacent pas pour une quantité en deçà de 10 000 tonnes;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que le Conseil municipal de Chartierville souhaite faire extraire la quantité restante de gravier MG 20B présente dans le banc de gravier soit environ 5 000 tonnes.

Adopté

20-3342

7.9. Résolution – Changement contrat nettoyage habit service incendie

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Kenneth Cameron de mettre fin à l'entente avec le fournisseur L'Arsenal, présentement responsable du nettoyage des habits de combat du service incendie de Chartierville faute de service de leur part, pour le fournisseur Inno Tex selon l'offre de service d'entretien et de réparation présentée.

Adopté

20-3343

7.10. Résolution – Lettre d'appui Gravière Stéphane Blais

Attendu qu'une demande de la part des propriétaires de la gravière-sablière Stéphane Blais, pour une lettre d'appui concernant leur demande d'exploitation à la CPTAQ;

Attendu que leur demande à la CPTAQ ne contrevient pas à nos règlements municipaux, tel que confirmé par la résolution 19-3172;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher

Que le Conseil municipal autorise la rédaction d'une lettre d'appui aux propriétaires de la gravière-sablière Stéphane Blais en faveur de la poursuite de l'exploitation.

Adopté à l'unanimité

20-3344

7.11. Résolution – Ajustement vacance pompier volontaire

Attendu qu'aucune indemnisation de vacance n'a été versée aux pompiers volontaires de la municipalité de Chartierville selon les normes de la CNESST;

Attendu que les pompiers volontaires sont considérés comme tout travailleur au sens de la loi;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Kenneth Cameron

Que la municipalité s'engage à payer les indemnités de vacances des pompiers volontaires selon les normes en vigueur selon la CNESST et ce sur une période rétroactive de deux ans.

Adopté

20-3345

7.12. Résolution – Changement de titre et fonction de l'employé M. Ronald Mercier

Attendu que M. Ronald Mercier fut embauché par la municipalité pour occuper le poste de préposé à l'entretien générale et responsable de l'assainissement des eaux usées de la municipalité;

Attendu que M. Ronald Mercier ne se qualifiait pas pour suivre la formation obligatoire selon les exigences du gouvernement du Québec afin d'obtenir sa qualification d'opérateur OW3;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon

Que le Conseil municipal de Chartierville ajuste le titre des fonctions de M. Ronald Mercier comme suit : préposé à l'entretien général et aide au responsable à l'assainissement des eaux usées.

Adopté

20-3346

7.13. Résolution – Ajustement salaire de l'employé Mme Nathalie Vallière

Attendu que Mme Nathalie Vallière est présentement à l'emploi de la municipalité comme aide à l'entretien général au salaire de 15,00 \$ / heure;

Attendu que Mme Nathalie Vallière a premièrement effectué les mêmes tâches au mois de juillet au salaire minimum de 13,10 \$ / heure, mais en tant qu'aide à l'entretien général de façon temporaire afin de combler une demande d'aide urgente au préposé à l'entretien, le temps du processus d'embauche complet;

Attendu que qu'une demande de la part de Mme Nathalie Vallière fut présentée au conseil afin de réajuster son salaire gagné pour le mois de juillet pour un montant de 196,65 \$;

Il y a égalité des votes par les membres du Conseil présents à savoir si l'ajustement de salaire est accordé ou non à l'employés Mme Nathalie Vallière.

Pour : M. Claude Gagnon, M. Claude Sévigny et Mme Vanessa Faucher
Contre : Mme Nathalie Guesneau, M. Simon Lafrenière et M. Kenneth Cameron

8. Période de questions :

Le maire suppléant répond aux questions des citoyens.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

10. Levée de la séance :

20-3347

La séance est levée à 20h11 par M. Claude Gagnon sous la résolution 20-3347.

Claude Sévigny
Maire suppléant

Paméla Blais
Directrice générale et secrétaire trésorière